


[Connexion / Inscription](#)



Accueil Personnels du second degré Personnels d'encadrement

CODE DE SUIVI

8 Lettres

1

2

3

4

5

DGRH E - DEMANDE DE RECOURS À L'ISSUE DU MOUVEMENT DES PERSONNELS D'ENCADREMENT

Les personnels peuvent former un recours contre toutes les décisions individuelles défavorables prises au titre de l'article 60 de la loi du 11 janvier 1984 lorsqu'ils n'obtiennent pas de mutation. Dans ce cadre, ils peuvent choisir un représentant désigné par une organisation syndicale représentative de leur choix pour les assister.

Identité

Civilité *


Nom d'usage * Prénom *

Date de naissance *

Suivant

Abandonner

[Connexion / Inscription](#)



Accueil Personnels du second degré Personnels d'encadrement

CODE DE SUIVI

8 Lettres

1

2

3

4

DGRH E - DEMANDE DE RECOURS À L'ISSUE DU MOUVEMENT DES PERSONNELS D'ENCADREMENT

Population *

Suivant

Précédent

Abandonner

Accueil Personnels du second degré Personnels d'encadrement

CODE DE SUIVI

8 Lettres

1 2 3 4 5 6

DGRH E - DEMANDE DE RECOURS À L'ISSUE DU MOUVEMENT DE PERSONNELS D'ENCADREMENT

Académie actuelle *

Saisissez ou sélectionnez votre académie ▼

Établissement actuel - saisissez le nom de votre établissement ou sélectionnez-le dans la liste *

Saisissez ou sélectionnez votre établissement ▼

Je ne trouve pas mon établissement dans la liste

Date d'affectation *

jj / mm / aaaa

Suivant

Précédent

Abandonner

Connexion / inscription

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
Liberté Égalité Fraternité

Accueil Personnels du second degré Personnels d'encadrement

CODE DE SUIVI

8 Lettres

1 2 3 4 5 6

DORH E - DEMANDE DE RECOURS À L'ISSUE DU MOUVEMENT DES PERSONNELS D'ENCADREMENT

Résultat du mouvement *

- Je n'ai pas obtenu de mutation.

En sélectionnant cet élément vous confirmez n'avoir reçu aucune affectation à l'issue du mouvement.

Conformément aux lignes directrices de gestion ministérielle relatives à la mobilité des personnels, si vous le souhaitez vous pouvez vous faire accompagner par une organisation syndicale représentée au CTMEN.

Organisation syndicale représentative *

- Aucun
- CFDT
- CGT Educ'action
- FO
- FSU
- SNALC
- UNSA

Phase *

Phase 1 ▼

Suivant Précédent Abandonner

MANDATEMENT
Pour le
SnU.pden
Choisir FSU



CODE DE SUIVI

8 Lettres

1 2 3 4 5 6

DGRH E - DEMANDE DE RECOURS À L'ISSUE DU MOUVEMENT DES PERSONNELS D'ENCADREMENT

Vous devez obligatoirement joindre un courrier expliquant le motif de votre recours ainsi que tout justificatif qui n'aurait pas été fourni lors de votre demande de mobilité *



Déposez un fichier ou cliquez pour en sélectionner un.

Déposez ici votre demande de recours au format PDF.

Pièces justificatives



Déposez un fichier ou cliquez pour en sélectionner un.

Déposez ici vos justificatifs en un document unique au format PDF.

Commentaire

J'atteste la sincérité des informations fournies. *

Suivant

Précédent

Abandonner

DGRH E - DEMANDE DE RECOURS À L'ISSUE DU MOUVEMENT DES PERSONNELS D'ENCADREMENT



Vérifiez le contenu du formulaire puis cliquez sur « Valider ».

Votre identité

Identité

Civilité

Nom d'usage

Prénom

Date de naissance

Situation actuelle

Population

Situation personnelle

Académie actuelle

Situation personnelle

Académie actuelle

Établissement actuel - saisissez le nom de votre établissement ou sélectionnez-le dans la liste

Date d'affectation

Recours

Résultat du mouvement

Je n'ai pas obtenu de mutation.

Ou « *je n'ai pas obtenu un de mes premiers vœux, pourtant toujours vacant* »

Conformément aux lignes directrices de gestion ministérielle relatives à la mobilité des personnels , si vous le souhaitez vous pouvez vous faire accompagner par une organisation syndicale représentée au CTMEN.

Organisation syndicale représentative

FSU

Phase

Phase 1

Pièces justificatives

Veuillez obligatoirement joindre un courrier expliquant le motif de votre recours ainsi que tout justificatif qui n'aurait pas été fourni lors de votre demande de mobilité



Demande de recours.pdf




Cette demande de recours est le courrier argumenté que vous aurez rédigé.

Le snU.pden peut vous accompagner pour cette rédaction

Pièces justificatives

Veuillez obligatoirement joindre un courrier expliquant le motif de votre recours ainsi que tout justificatif qui n'aurait pas été fourni lors de votre demande de mobilité



Demande de recours.pdf


Pièces justificatives

Commentaire

J'atteste la sincérité des informations fournies.

[Valider](#) [Précédent](#) [Abandonner](#)

Connexion / Inscription



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

[Accueil](#) [Personnels du second degré](#) [Personnels d'encadrement](#)


DGRH E - DEMANDE DE RECOURS À L'ISSUE DU MOUVEMENT DES PERSONNELS D'ENCADREMENT

Le formulaire a été enregistré le ' ' .

Vous pouvez revenir sur cette page en utilisant ce code de suivi : **8 lettres**

RÉSUMÉ (AFFICHER LE DÉTAIL DE LA DEMANDE) ▾

HISTORIQUE ▲

 **Prise en charge gestionnaire**

[Retour à l'accueil](#)